



# AACC85

## RÉGLEMENTATION JURIDIQUE



### Capital Amendes par courrier recommandé : attention, il peut s'agir d'une arnaque.

Article de Xavier Martinage

\* Les escrocs utilisent un site de La Poste qui permet d'envoyer des courriers recommandés en ligne et vous font croire que vous devez régler une amende pour une infraction routière. À quelques semaines de Noël, les escrocs changent de stratégie pour duper les Français. Pour détourner l'attention de leurs victimes, les malfrats ont décidé de ne pas seulement cibler les achats de Noël. Comme le raconte le site *Tom's Guide*, ce sont une nouvelle fois les automobilistes qui sont pris pour cibles avec une arnaque à l'amende. Mais attention, cette fois-ci, elle est bien plus sophistiquée que d'ordinaire. Là encore, on vous demande de régler une amende pour une infraction routière, mais **c'est bien la méthode qui change**.

\* Les faux avis de contravention arrivent cette fois-ci par courrier recommandé, mais dématérialisé. Les margoulin's se basent, pour cela, sur **un site sécurisé de La Poste : le service AR24**. Celui-ci est décrit par l'entreprise comme légal, rapide, sécurisé et économique et se veut l'équivalent de la lettre recommandée papier, mais « 100 % dématérialisé de l'envoi à la réception ». Les escrocs ont donc trouvé un moyen d'imiter ce service. Le site ZATAZ, spécialisé dans la sécurité informatique, a reçu un témoignage expliquant qu'une femme avait reçu un « courrier recommandé du service AR24 qui après vérification semble original, mais le contenu du recommandé, lui, ne l'est pas ».

**Bien vérifier l'adresse mail** \* Le courrier explique au destinataire qu'il s'est rendu coupable d'une infraction. Normalement, c'est l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions) qui envoie les courriers, mais les escrocs imitent l'organisme, et invitent ensuite à régler l'amende. Le message renvoie ainsi vers un autre site Internet qui, lui, est frauduleux. C'est à ce moment précis que le destinataire est invité à saisir ses coordonnées bancaires. Selon *Tom's Guide*, les escrocs ont **copié la page officielle du gouvernement** pour faire tomber les Français dans le panneau.



\* Et tout ressemble trait pour trait à un document officiel : logo, couleurs, formulaire de paiement identique à l'original, etc. Tout est quasiment parfait, jusqu'à l'URL « **franceconnect[.]services** », sauf qu'évidemment, il manque la dernière partie, à savoir **«.gouv.fr»**.

\* **C'est cette adresse** qui doit vous mettre la puce à l'oreille. À partir du moment où vous remplissez vos informations personnelles et bancaires, il est trop tard. La première règle à suivre est donc de **bien étudier le mail de l'émetteur** et l'URL du site proposé. De même, **il ne faut jamais rentrer ses coordonnées bancaires si vous pensez qu'un site est suspect**. Enfin, **le site officiel pour les amendes routières est <https://www.amendes.gouv.fr/>**.

Amicalement.

Communication :  
Jean-Luc

La Présidente:  
Marie-Jo PAJOT